

CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MAI 2014
Compte Rendu Sommaire

1. SUBVENTIONS 2014

L'assemblée décide d'octroyer les subventions suivantes pour l'exercice 2014 :

	Désignation de l'Association ou de l'organisme	Vote
DOMAINE CULTUREL ET TOURISTIQUE		
1	Les Amis de la Bibliothèque	2 500,00 €
2	Atelier Créatif de la Presqu'île (48 membres)	500,00 €
3	ENSEMBLE VOCAL « AVEL MOR » PAIMPOL	40,00 €
4	Centre Culturel Ernest Renan (4 enfants)	60,00 €
5	Cercle d'histoire et d'archéologie de la presqu'île	150,00 €
6	skol sonerien ha danserien bro landerger (3 enfants)	45,00 €
		3 250,00 €
DOMAINE SPORTIF		
7	Association Sportive Pleubian-Pleumeur (37 enfants de pleubian/81 - 29 adultes/70)	4 200,00 €
8	Gym club Pleubian (86 licenciés)	1 000,00 €
9	Société de Chasse de Pleubian	270,00 €
10	Piégeurs des côtes d'armor	300,00 €
11	Karaté Club du Trégor (23 enfants x 15 €)	345,00 €
12	Cyclos optimists PLEUBIAN (licenciés)	Renonce
13	La roue libre pleubiannaise (22 licenciés)	300,00 €
14	Goëlo judo PAIMPOL (2 enfants x 15 €)	30,00 €
15	Pays de PAIMPOL athlétisme (7 enfants x 15 €)	105,00 €
16	Les volants de la presqu'île (27 licenciés enfants)	405,00 €
17	PAIMPOL armor Rugby club (1 licencié)	15,00 €
18	Les coureurs du Talbert (licenciés)	300,00 €
19	Temps Danse (52 adhérents 20 enfants)	165,00 €
20	Club trégorrois handisport (Lannion)	150,00 €
21	Elan Basket Paimpolais (3 enfants)	45,00 €
22	ATN natation Tréguier (7 enfants)	105,00 €
23	Randonneurs de la Presqu'île	300,00 €
24	La Roche Derrien Canoë Kayak (1 enfant)	15,00 €
25	Club Nautique Pontrivien (1 enfant)	15,00 €
26	Entente Cycliste Pays de Paimpol (3 enfants)	45,00 €
27	Judo Club du Trégor (2 enfants)	30,00 €
		8 110,00 €
DOMAINE MEDICAL ET SOCIAL		
28	Club du Talbert (157 adhérents)	1 200,00 €
29	Amicale des donateurs de sang bénévoles de la Presqu'île	355,00 €
30	ADOT 22 dons d'organes	80,00 €
31	Association Nationale pour adultes et jeunes handicapés (APAJH)	50,00 €
32	Association des Infirmes Moteurs Cérébraux des Côtes d'Armor	50,00 €
33	Association des Paralysés de France Délégation 22	50,00 €
34	Vie Libre section Minihy-Tréguier	50,00 €
35	Association Ty Ma Zud Coz	50,00 €
36	Leucémie espoir	50,00 €
37	Visiteurs de malades VMEH PAIMPOL	50,00 €

38	Visiteurs de malades VMEH TREGUIER	50,00 €
39	LES RESTOS DU CŒUR -Comité des Côtes d'Armor	310,00 €
40	AFM	50,00 €
		2 395,00 €
	DOMAINE MARITIME	
41	Société Nationale de sauvetage en Mer « Station Pleubian »	630,00 €
42	Asso. Nord Bretagne Pensionnés de la Marine March., de la pêche - Pleubian	155,00 €
43	SNSM Station Loguivy (2691 habitants) (+ 140 € réparation canot)	205,00 € 140,00 €
44	Pêcheurs Plaisanciers Bassiers de la Presqu'île	renonce
		1 130,00 €
	DOMAINE MILITAIRE	
45	UFAC – Section – PLEUBIAN-LANMODEZ (54 adhérents)	155,00 €
46	Amicale des cols bleus de la presqu'île (77 adhérents)	155,00 €
47	Amicale des Médailleurs Militaires de la presqu'île (adhérents)	155,00 €
48	Officiers mariniers du canton de LEZARDRIEUX (60 adhérents)	155,00 €
49	ANACR comité de TREGUIER	155,00 €
50	FNACA (104 adhérents)	155,00 €
51	Amicale du mémorial américain (20 adhérents)	155,00 €
		1 085,00 €
	DOMAINE PERI-SCOLAIRE	
52	Amicale laïque – projet pédagogique (12 €/enfants - 73 élèves)	876,00 €
53	A.P.E.L. – projet pédagogique (12 €/enfants – 82 élèves)	984,00 €
54	Amicale laïque (17 € / 66 élèves de PLEUBIAN) Activités Péri-Scolaires	1 122,00 €
55	A.P.E.L. Saint-Georges (17€ élève de Pleubian * 53 élèves) Activités périscolaires	901,00 €
56	FSE Collège Chobart de Lauwe - Lanvignec (4 élèves)	60,00 €
57	Enseignement catholique Paimpol (15 élèves)	225,00 €
		3 943,00 €
	DIVERS	
58	Comité des fêtes de PLEUBIAN (+ feu d'artifice 3095 €)	965,00 €
59	La Prévention routière – comité départemental	30,00 €
60	Association des Maires de France – Section 22	895,73 €
61	Association national des Elus du Littoral	436,00 €
62	Eau et Rivières de Bretagne (A.P.P.S.B.)	20,00 €
63	Comité des Œuvres Sociales Personnel Communal	1 651,00 €
64	C.N.A.S.	5 713,20 €
65	Tud Ar Vro – FLPA PLEUBIAN	600,00 €
66	Fourchette et Pinceau (22 adhérents)	300,00 €
67	Chambre des Métiers (6 apprentis)	120,00 €
68	Batiment CFA Côtes d'Armor (2 apprentis)	30,00 €
69	Chambre des Métiers 35 (1 apprenti)	15,00 €
70	Amicale des Pompiers de PLEUBIAN (feu d'artifice)	3 000,00 €
		13 775,93 €
	TOTAL	33 688,93 €

2. NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

L'assemblée décide de conserver l'organisation du temps scolaire arrêtée en séance le 29/01/2014, le Conseil d'Ecole du 22/05/2014, n'ayant pas souhaité prendre en compte les assouplissements offerts par le décret du 7 mai 2014.

La Commission des Affaires Scolaires se réunira prochainement afin d'organiser les activités à proposer pour la rentrée de septembre.

3. SORTIE FIN D'ANNEE SCOLAIRE

L'assemblée municipale décide d'offrir aux élèves de CM2 scolarisés à PLEUBIAN, une sortie de fin d'année au bowling de LANNION (20€/enfant) le 18/06/2014.

4. REHABILITATION RESEAUX EAUX USEES RD 20 – SAINT-ANTOINE

Le réseau d'eaux usées à SAINT-ANTOINE, est à réhabiliter sur 660ml, dans le prolongement de la partie restaurée en février.

Compte tenu de l'urgence, la procédure de marché public ne sera pas appliquée.

Le devis de l'entreprise LOPIN de PLELO est adopté pour un montant de 180 844.80€ HT.

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Agence de l'Eau et de la REGION BRETAGNE.

5. EFFACEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE BASSE TENSION

L'assemblée sollicite le Syndicat Départemental d'Energie pour l'effacement du réseau électrique basse tension dans les rues de Crec'h Maoût, des Martyrs et des Héaux. La prise en charge financière serait au compte de cet établissement, la commune ayant à sa charge l'effacement du réseau éclairage public.

Les travaux pourraient être réalisés en 2015.

6. GROUPEMENT DE COMMANDES D'ENERGIE

La loi du 07/12/2010 réaménage le marché de l'électricité, en supprimant le tarif réglementé. A compter du 01/01/2016, l'achat d'électricité pour les contrats d'une puissance à 36 KVA devra se faire après une procédure d'appel d'offres.

La commune décide d'adhérer au groupement d'achat, initié par le Syndicat Départemental d'Energie, afin de bénéficier de meilleurs tarifs, pour les deux contrats concernés : le restaurant scolaire et le terrain des sports.

A l'issue de la procédure un marché d'une durée de 2 ans sera conclu avec le fournisseur retenu.

7. PERSONNEL NON TITULAIRE

L'assemblée autorise le Maire, pour la durée du mandat, à recruter du personnel non titulaire, soit pour faire face à un besoin saisonnier, soit pour remplacer un agent titulaire momentanément indisponible.

8. TRAVAUX AU TERRAIN DES SPORTS

Le club de football souhaite la construction d'un nouveau bâtiment, abritant la buvette et un local rangeant du matériel.

L'assemblée décide confier à Pascal SAUREL architecte, la réalisation des plans et devis quantitatifs.

9. ENQUETE PUBLIQUE CULTURES MARINES

Une enquête est ouverte du 26/05/2014 au 09/06/2014.

Trois dossiers concernant la commune :

- Création d'un dépôt surélevé de 22.46 ares à Pen Lan par Joël GICQUEL : avis favorable.
- Agrandissement d'un dépôt surélevé de 82.05 ares à L'ARMOR par Ollivier LUCAS : avis défavorable (contraire au Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Trégor Goëlo).
- Agrandissement d'un dépôt surélevé de 100.60 ares à L'ARMOR par Ollivier LUCAS : avis défavorable (contraire au SMVM).

L'assemblée réitère sa demande de connaître la décision de la Commission Départementale de cultures marines, et sa réserve de droit d'engager une procédure en cas de refus.

10. TAXES D'AMENAGEMENT – EXONERATION DES ABRIS DE JARDIN

Le 14 octobre 2011 la commune avait institué la taxe d'aménagement, au taux de 1% pour l'ensemble des constructions.

La loi des 29/12/2013, permet à présent d'exonérer les abris de jardins soumis à déclaration préalable à compter du 01/01/2015.

L'assemblée adopte cette disposition.

11. CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

L'assemblée décide de maintenir les tarifs 2013 pour les prestations offertes à la CCPL dans le cadre du Centre de loisirs intercommunal à savoir :

- Transport car : 2.80 € le km
- Restauration : 4.35 € le repas
- Locaux : 72 € / jour

12. DEPOT DE GARANTIE

L'assemblée décide l'encaissement du dépôt de garantie de 1 700 € versé par Mr et Mme Louis MEAR en 2007, suite au renoncement de ces derniers à l'acquisition du lot 6 au lotissement du Prioly.

A la majorité (1 contre), il est décidé de restituer la moitié de cette somme aux intéressés, compte tenu de l'absence de préjudice pour la commune.

13. TRANSFERTS DE POUVOIRS DE POLICE SPECIALE AUX INTERCOMMUNALITES

Les lois du 16/12/2010 et 27/01/2014 ont prévu le transport automatique des pouvoirs de police spéciale des maires aux présidents des intercommunalités, en l'absence d'opposition, en matière d'assainissement, de voirie, de déchets ménagers, de stationnement des gens du voyage et d'autorisation de stationnement des taxis sur la voie publique, et ce à compter du 01/01/2015.

Le Maire informe l'assemblée qu'il s'opposera à ces transferts.

14. MOTION

L'assemblée à l'unanimité adopte une motion pour la réouverture des deux postes d'enseignants spécialisés au Centre Hélios Marin de Trestel.